

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
M. Bénisti

ARTICLE 2 A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Chacun des époux »

les mots :

« Le mari ou la femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article premier ayant été voté conforme, cet article est pour nous l'occasion de rappeler que l'institution du mariage doit rester fondée sur l'altérité des époux.